



MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

TAHITI 22. — N° 40.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana pae 3 atopa 1873.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance)
En l'an 10 fr.
En six mois 5 fr.
En trois mois 3 fr.
En un an 10 fr.
En un an 10 fr.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
à l'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (au comptant)
Les 25 premières lignes 10 fr. la ligne
Au-dessus de 25 lignes 15 fr.
Les annonces renouvelées se paient à l'insertion du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE.— Arrêté portant nomination provisoire du juge et du substitut (le juge au tribunal) de première instance. — Nominations, mutations, etc. — Avis administratif.

PARTIE NON OFFICIELLE.— Bulletin idyographique. — La shah de Pers en France (suite). — La poste et ses produits. — Mouvement commercial. — Etat civil. — Mouvements de port. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu l'arrêté du 26 mai 1873 chargeant provisoirement M. Baudin de remplir concurremment les fonctions de Lieutenant de juge et de juge-président du tribunal de première instance ;

Attendu qu'en présence de l'accroissement des affaires au cabinet d'instruction et au tribunal de première instance civil et commercial, et en vue d'assurer le service en cas d'empêchements, il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Baudin comme lieutenant de juge ;

Vu l'article 41 du décret du 18 août 1868 ;

Sur la proposition de M. le chef du service judiciaire p. t.,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Sont provisoirement nommés :

Juge au tribunal de première instance à Papeete, M. Baudin, en remplacement de M. Pinaudier, nommé juge-président du tribunal susdésigné ;

Lieutenant de juge au même siège, M. Gillet, commis de marine.

Art. 2. Le chef du service judiciaire et l'ordonnateur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, publié et inséré partout où besoin sera.

Papete, le 23 septembre 1873.

GILARD.

Par le Commandant Commissaire de la République,

L'Ordonnateur,
L. LE GRAY.

Le Chef du service judiciaire p. t.,
C. DUMONT.

Par décision de M. l'Ordonnateur en date du 24 septembre 1873, M. Eggimann, aide-commissaire de la marine, a été chargé du détail des revues, armoiries et inscription maritime à M. La Barbe, sous-commissaire de la marine de 1^{re} classe.

Par décision de M. l'Ordonnateur en date du même jour, M. Hillion, aide-commissaire de la marine, a été chargé de la délivrance des permis de résidence et des visas de départ et d'arrivée, en remplacement de M. Baudin, officier du même grade.

Par décision de M. l'Ordonnateur en date du 24 septembre 1873, M. Eggimann, aide-commissaire de la marine, a été chargé de la direction du détail des fonds en remplacement de M. Baudin, officier du même grade.

Par décision en date du même jour, il a été appelé à remplir les fonctions de sous-chef du service des contributions en remplacement de M. Gillet, commis de marine.

Par décision de M. l'Ordonnateur également en date du 24 septembre 1873, M. Baudin, aide-commissaire de la marine, a été nommé commissaire de l'hôpital en remplacement de M. Hillion, officier du même grade.

Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 25 septembre 1873, prise sur la proposition de l'Ordonnateur, l'emploi de commis aux entrées à l'hôpital militaire de Papeete a été supprimé.

Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 24 du même mois, rendue sur la proposition de l'Ordonnateur (f. de Directeur de l'Intérieur, M. La Barbe, sous-commissaire de la marine de 1^{re} classe, a été nommé chef du service des contributions en remplacement de M. Eggimann, aide-commissaire de la marine.

Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 19 septembre 1873, prise sur la proposition de l'Ordonnateur (f. de Directeur de l'Intérieur, la démission offerte par le sieur Garlier de son emploi de maître de port à Papeari a été acceptée.

Par ordre de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 24 septembre 1873 :

Le mutui-courrier Faatoa est nommé brigadier-courrier de 2^e classe, à la solde annuelle de 720 fr., à compter du 24 septembre 1873 ;

L'indigène Hiri, est nommé mutui-courrier du district de Pare, en remplacement de l'indigène Fatoa, nommé brigadier-mutui de 2^e classe, à compter du 24 septembre 1873.

Mai te au i te faane raa a te Tomani to Avaha no te Repupirita no te 24 no tetepa 1873 :
Ua faatoroa hia te mutui afai raa ra o Fatoa te tapari afai raa no te popu 2, e taua moni tora e 720 ia farane i te matahiti hoo, oi te 24 no tetepa 1873 o ta o atu ai ;

Ua faatoroa hia te taata ra Hiri e mutui afai raa no te Hiri-taata raa no Pare, e moio i te taata ra faatoa, te faatoroa hia e tapari afai raa no te popu 2, e oi te 24 no tetepa 1873 e taua atu ai.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Service de la Poste.

Le public est prévenu que le courrier pour l'Europe et les deux Amériques partira le 6 octobre 1873.

Les boîtes de la correspondance seront fermées la veille à 5 heures de l'après-midi.

PARTIE NON OFFICIELLE

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches extraites du Courrier de San Francisco.)

ANGLETERRE.

Londres, 26 juillet. — La question de belligérance carliste a été discutée aujourd'hui dans la chambre des Communes. Le vicomte Enfield, sous-secrétaire des affaires étrangères, a dit que quoique les carlistes gagnaient incontestablement du terrain, le moment de la reconnaissance n'était pas encore venu. — Le mariage du duc d'Edimbourg a été officiellement notifié à la Chambre des Communes.

Londres, 1^{er} août. — Les mineurs du district de Wigan, dans le Lancashire, vont en grève ; ils demandent une augmentation de salaire et une réduction d'heures de travail. Le mouvement est favorisé par les Trades Unions.

Londres, 5 août. — Le Parlement a été prorogé aujourd'hui. Le discours du trône a été lu à la Chambre d'après avoir remercié les membres du Parlement pour leurs longs et pénibles travaux, la reine se plaît à reconnaître que les meilleures relations existent entre le gouvernement anglais et les puissances étrangères. Le traité de commerce avec la France, dont les négociations ont été si longues, a été heureusement conclu et d'une manière satisfaisante pour les deux nations. Des traités d'extradition ont été également conclus avec l'Italie, le Danemark, la Suède et la Prusse. La reine constate avec plaisir que l'on a pu réduire les impôts sur le sucre et sur le revenu, et que le Parlement a adopté plusieurs mesures qui contribuent largement à l'augmentation des recettes tout en favorisant le commerce.

Londres, 7 août. — Il y a eu une séance du conseil des ministres cette après-midi. La discussion a amené un changement important dans le cabinet. Le marquis de Ripon et MM. Childers et Boeton ont donné leur démission, les deux premiers pour des raisons personnelles. Gladstone assume le titre de chancelier de l'échiquier en place de M. Lowe, qui prend le ministère de l'Intérieur. M. Bruce sera nommé pair et succédera à lord Ripon comme président du conseil. On attend d'autres changements dans quelques jours. John Bright fait partie du cabinet en qualité de chancelier du ducé de Lancaster.

Londres, 8 août. — Presque toutes les grandes fabriques de tissus de coton ont été fermées en conséquence de la grève des ouvriers.

Liverpool, 14 août. — Des entrepôts de coton ont été incendiés ce matin à Liverpool.

Londres, 16 août. — On annonce plusieurs faillites de maisons importantes de coton.

Londres, 17 août. — La plupart des mines de charbon du comté de Leicester sont fermées, plusieurs milliers de mineurs s'étant mis en grève pour la question du pécage.

[illegible]

